



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Ville de Malartic du lundi, le 22 mars 2010, tenue au 901, rue
Royale à Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Guy Morrissette, conseiller, district 4

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010;

**RÉSOLUTION
2010-03-097**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 28 février 2010 ;
- 2.2.- Avis motion concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial ;
- 2.3.- Avis de motion concernant le règlement 720;
- 2.4.- Demande à Hydro-Québec un prolongement pour faire les travaux d'efficacité énergétique au Centre Michel Brière ;
- 2.5.- Fixation du prix des terrains du parc industriel ;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Offre d'achat du terrain du 1430, des Étoiles ;
- 3.2.- Demande de dérogation mineure de la Corporation minière Osisko : 1141, rue Royale ;
- 3.3.- Tarification des terrains de maisons mobiles ;
- 3.4.- Rose des vents ;
- 3.5.- Demande de M. Jacques Rompré : 1490, des Étoiles ;
- 3.6.- Dépôt du procès-verbal du comité environnemental du 17 mars 2010 ;
- 3.7.- Nomination d'un conseiller : comité environnemental ;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1.- Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 11 mars 2010 de la SDEM;
- 4.2.- Demande d'aide financière : Kool Kafé;
- 4.3.- Demande d'aide financière : BVentilation;
- 4.4.- Demande d'aide financière : Salon esthétique Francine Dumas;

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Entériner contrat Productions Fou du Roy Inc.;
- 5.2.- Offre de Rivière-Héva – entente loisirs;

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 7.1.- Offre de service de Stavibel : Développement secteur 8;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

- 8.1.- Adoption du rapport annuel 2009 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 8.2.- Demande de subvention pour la Fête nationale;
- 9.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 9.1.- Médailles du Lieutenant-gouverneur pour les aînés ;
- 9.2.- Demande de financement – Gala des Miroirs 2010 ;
- 9.3.- Proposition de partenariat de La Marche de la Mémoire RONA;
- 9.4.- Demande d'aide financière : Club Optimiste Sécurité sur roues;
- 9.5.- Demande de soutien financier : Coopérative jeunesse de services de Malartic;
- 10.0.- **CORRESPONDANCE**
- 11.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010**

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010 tel que rédigé;

Adoptée

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- **Dépôt de la liste sélective des déboursés au 28 février 2010**

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées au 28 février 2010.

2.2.- **Avis de motion concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial.

2.3.- **Avis de motion concernant le règlement 720 programme aide financière**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil,

RÉSOLUTION
2010-03-098



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

un règlement concernant une modification au programme d'aide financière.

**RÉSOLUTION
2010-03-099**

2.4.- Demande à Hydro-Québec un prolongement pour faire les travaux d'efficacité énergétique au Centre Michel Brière

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à Hydro-Québec une prolongation pour faire les travaux d'efficacité énergétique au Centre Michel Brière ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-100**

2.5.- Fixation du prix des terrains du parc industriel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER que le coût pour l'acquisition d'un terrain dans le parc industriel soit de 1,00\$/pi.² ;

QUE la pleine profondeur du terrain doit être acquise par le futur acquéreur ;

QUE le pied linéaire de frontage peut être modifié par le futur acquéreur ;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2010-03-101**

3.1.- Offre d'achat du terrain du 1430, des Étoiles

CONSIDÉRANT QUE M. Marcel Labrie et Mme Ann Tremblay ont fait parvenir une demande d'achat de terrain du 1430, avenue des Étoiles, lot 3 000 183 du cadastre du Québec au montant de 10 000\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2008, les Entreprises Alfred Morris Enr. ont fait publier un avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble sur le lot 3 000 183 du cadastre du Québec pour un montant de 22 419,26 \$ sous le numéro 15 483 123;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs sont au courant de cet avis d'hypothèque;

CONSIDÉRANT QU'un solage a été construit sur le lot par l'Entreprise Alfred Morris Enr. ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE à M. Marcel Labrie et Mme Ann Tremblay le terrain du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

1430, avenue des Étoiles, lot 3 000 183 du cadastre du Québec au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables à charge d'hypothèque légale et ce, conditionnellement à ce que les acheteurs érigent une construction résidentielle sur le terrain, d'ici six (6) mois à compter de la signature de l'acte notarié;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic un acte de vente;

QUE l'acte de vente doit être signé par les parties au plus tard trente (30) jours après la réception de la présente résolution par les acheteurs;

QUE les acheteurs s'engagent à faire radier, à leur frais, l'hypothèque légale sur le lot 3 000 183 du cadastre du Québec publié sous le numéro 15 483 123 ;

QUE les acheteurs s'engagent à être responsables du solage et du terrain, et à tenir indemne la Ville de Malartic ;

QUE les acheteurs renoncent à toute réclamation, indemnité, recours, plainte ou autre demande de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Ville, de son Conseil, de ses organismes, ses cadres et ses employés ayant trait à la présente vente ;

QU'à défaut de remplir ces conditions, la Ville reprendra le terrain au même coût moins des frais d'administration de 20 % et les frais reliés à la reprise du terrain, et ce, sans avis;

QUE ces conditions soient inscrites à l'acte de vente;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-102**

3.2.- **Demande de dérogation mineure de la Corporation minière Osisko : 1141, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1141 rue Royale, Malartic (lot # 2 998 985 Cadastre du Québec) suite à des plans de construction de Dessau Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE selon les plans de construction, l'entrée charretière de la rue des Érables menant au CHSLD devrait être d'une largeur de 12,47 mètres au lieu de 8 mètres tel que mentionné dans le règlement de zonage afin de permettre une entrée sécuritaire pour les camions-remorques;

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une largeur de treize mètres pour l'entrée charretière sur la rue des Érables tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-103**

3.3.- **Tarifification des terrains de maisons mobiles**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville est toujours propriétaire de 18 terrains de maisons mobiles;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE aux locataires de terrains de maisons mobiles une offre d'achat pour leur terrain aux prix de 4000 \$ (taxes incluses);

DÉCRÉTER qu'à compter du 1^{er} septembre 2010, la location des terrains de maison mobiles sera au coût de 250\$/mois;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-104**

3.4.- Rose des vents

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Rose des vents soit refaite dans le pavé uni de l'Alcôve rue Hochelaga;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-105**

3.5.- Demande de M. Jacques Rompré : 1490, des Étoiles

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2009, monsieur Jacques Rompré a acquis le terrain du 1490, rue des Étoiles, lot 3 000 219 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Rompré demande l'annulation de la vente à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Rompré à l'article 8.1 de l'acte de vente mentionne que «Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction»;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER la demande d'annulation de la vente pour le terrain du 1490, rue des étoiles par monsieur Jacques Rompré et que celui-ci doit se conformer à l'acte de vente;

Adoptée.

3.6.- Dépôt du procès-verbal du comité environnemental du 17 mars 2010

Dépôt à titre d'information.

**RÉSOLUTION
2010-03-106**

3.7.- Nomination d'un conseiller : comité environnemental

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le conseiller Daniel Magnan au comité
environnemental;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1.- Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 11 mars 2010 de la SDEM

Dépôt à titre d'information.

4.2.- Demande d'aide financière : Kool Kafé

CONSIDÉRANT QUE Kool Kafé a déjà eu des fonds à sa demande de
premier projet pour le bâtiment situé au 430, rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande manque de précision vu
que la Corporation minière Osisko n'a pas fait de demande officielle
auprès de Kool Kafé;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko a fait une
demande de services et qu'il y a questionnement au niveau de
possibilité de servir des repas chauds, du respect des normes d'hygiène,
de connections d'aqueduc, d'égout, etc. et tout ce qui en découle,
d'installation d'une ou deux roulottes avec machines distributrices
dedans ou une roulotte avec machines distributrices et une autre offrant
une cantine mobile, de question de sécurité pour le déplacement du
véhicule sur le chantier, de localisation de la roulotte sur les lieux du
chantier d'Osisko, de personnel de Kool Kafé présent à l'intérieur des
roulottes, on parle de roulottes vitrées ou pas, demeure sans réponses;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devait prendre place pendant la
construction du chantier et qu'une année s'est déjà écoulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REJETER la demande du Kool Kafé pour cause du manque de
précision du projet et des délais trop courts pour réaliser ledit projet, tel
que recommandé par la Société de développement économique de
Malartic;

Adoptée.

4.3.- Demande d'aide financière : BVentilation

CONSIDÉRANT le potentiel du projet, de l'ampleur que celui-ci peut
prendre et des besoins pour la région;

CONSIDÉRANT la précision du rôle de l'ingénieur lors de la
présentation;

CONSIDÉRANT la possibilité de commercialiser le produit dès
septembre 2010 et de pouvoir supporter le volume de l'offre et de la

RÉSOLUTION
2010-03-107

RÉSOLUTION
2010-03-108



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

demande;

CONSIDÉRANT la longévité à prendre actions pour l'aboutissement de la vente du produit;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER à BVentilation la somme de 2 000 \$/mois pour 6 mois à partir du 1^{er} avril 2010 à la condition que celui-ci obtienne le soutien d'un mentor (avec SADC ou CLD – projet de mentor) et que le mentor rende compte régulièrement à l'agent de développement économique de la Ville;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-109**

4.4.- Demande d'aide financière : Salon esthétique Francine Dumas

CONSIDÉRANT QUE la demande de Salon esthétique Francine Dumas fait mention du changement de sa publicité et de la finition extérieure du commerce et que ces deux aspects seront englobés dans le programme de revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la machine "Shin Lab" est de 2 300,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ATTRIBUER à Salon esthétique Francine Dumas la somme de 2 300,00\$ pour l'achat de la machine "Shin Lab" sur présentation de la facture et quittance du fournisseur et ce, conditionnellement à la création ou de maintien d'emploi;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
2010-03-110**

5.1.- Entériner contrat Productions Fou du Roy Inc.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER l'entente relative à la production d'un spectacle pour le 25 mars 2010 avec les Productions Fou du Roy inc. au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-03-111**

5.2.- Offre de Rivière-Héva-entente loisirs

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE REFUSER l'offre de 25 000 \$ de la Municipalité de Rivière-Héva concernant l'accès aux loisirs des citoyens de la Municipalité de Rivière-Héva;

Adoptée.

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.1.- Offre de Stavibel : Développement secteur 8

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la firme Stavibel afin de réaliser une étude préliminaire de l'aménagement du secteur de la rue des Pompiers, tel que présenté dans leur offre de service du 8 mars 2010 au prix de 21 900 \$ plus les taxes applicables ;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.1.- Adoption du rapport annuel 2009 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport annuel 2009 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-de-l'Or en précisant :

- Que lorsqu'on traite dans le document «infrastructure d'alimentation en eau», il s'agit des bornes-fontaines ;

QUE la Ville de Malartic demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or de corriger le schéma de couverture de risques en sécurité incendie concernant la réorganisation des zones d'intervention ;

Adoptée.

8.2.- Demande de subvention pour la Fête nationale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Monsieur Louis Vallières, pompier de la Ville de Malartic, à formuler une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2010;

RÉSOLUTION
2010-03-112

RÉSOLUTION
2010-03-113

RÉSOLUTION
2010-03-114



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

D'AUTORISER le service incendie afin d'utiliser le terrain du Parc Rotary pour la Fête nationale du 23 juin ;

D'AUTORISER la greffière à signer tout document aux fins de la présente résolution ;

D'AUTORISER le service des travaux publics afin de ramasser les cendres le 24 juin ;

D'AUTORISER le service des travaux publics afin de transporter le bois pour le feu ;

DE TRANSMETTRE une lettre à la Sûreté du Québec afin de les aviser qu'il y aura une Fête nationale à Malartic et qu'elle prévoit des policiers à Malartic pour mieux encadrer cet événement et afin de prévenir le lancement de pierres, de bouteilles ou de tout autre projectile dans un endroit public, ou dans une aire privée à caractère public.

Adoptée.

9.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

9.1.- **Médailles du Lieutenant-gouverneur pour les aînés**

Point d'information.

9.2.- **Demande de financement – Gala des Miroirs 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 250 \$ au Gala des Miroirs pour l'édition 2010;

Adoptée.

9.3.- **Proposition de partenariat de La Marche de la Mémoire RONA**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 200 \$ à la Société d'Alzheimer pour le financement de la 4^e édition «La Marche de la Mémoire RONA 2010»;

Adoptée.

9.4. **Demande d'aide financière : Club Optimiste Sécurité sur roues**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER au Club Optimiste un montant de 175 \$ pour leur activité Sécurité sur roues le 29 mai 2010;

RÉSOLUTION
2010-03-115

RÉSOLUTION
2010-03-116

RÉSOLUTION
2010-03-117



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2010-03-118**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

9.5.- Demande de soutien financier : Coopérative jeunesse de services de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de jeunesse de services de Malartic a transmis une demande d'aide financière à la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER une aide financière au montant de 200 \$ à la Coopérative de jeunesse de services de Malartic;

Adoptée.

10.0.- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

**RÉSOLUTION
2010-03-119**

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h20,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée

**ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**

**MÉ CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

